



CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

Le loueur, PAT PAELLA GOURMANDE dont le siège social est situé au 12 Résidence les bruyères 33480 Ste Hélène, représenté par Patrice Jalarin,

Et le locataire, [Nom du Client], demeurant au [Adresse du Client],

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Pat Paella Gourmande met à disposition du locataire le matériel suivant : [Description précise du matériel], ci-après désigné le "Matériel".

1.2 Le Locataire s'engage à restituer le matériel loué dans l'état où il l'a reçu. En cas de dommages, de perte ou de vol, le Locataire sera responsable de la réparation ou du remplacement du matériel, à sa charge.

1.3 Le Locataire ne peut en aucun cas sous-louer le matériel.

1.4 Le Locataire s'engage à respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation du matériel, notamment en évitant toute utilisation abusive ou dangereuse.

1.5 Le matériel est loué sans bouteille de gaz.

Article 2 : Durée de la location

La location est consentie et acceptée pour une durée de [Nombre de jours] jours, à compter du [Date de début] jusqu'au [Date de fin].

Article 3 : Prix

Le prix de la location est fixé à [Montant] € par Week end. Le montant total de la location s'élève à [Montant total] €.

Article 4 : Conditions de paiement

Trente pour-cent (30 %) du prix total à titre d'acompte, versé en espèces ou par lien sécurisé de paiement, payable à la signature du contrat afin de finaliser la réservation de la commande.

Le paiement total est à effectuer à la signature du présent contrat.

Pat Paella Gourmande ne prend pas les chèques.

Article 5 : Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de [Montant du dépôt] € (valeur à neuf du matériel) sera versé par le locataire à **Pat Paella Gourmande** sous forme de chèque ou d'espèces. Ce dépôt sera restitué au locataire à la fin de la location, déduction faite des éventuelles des éventuels frais de réparation, de remplacement si des dommages étaient constatés.

12 Résidence les bruyères – 33480 Ste Hélène – 06.20.12.56.78

patpaellagourmande@gmail.com

patpaellagourmande.com

Siret : 9025414981



PAT PAELLA GOURMANDE

Article 6 : Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :

- Utiliser le matériel conformément à sa destination, dans le respect des normes de sécurité et de la législation en vigueur
- Restituer le matériel en bon état de fonctionnement.
- Signaler immédiatement toute défaillance ou dommage survenu au matériel.

Article 7 : Obligations du loueur

Pat Paella Gourmande s'engage à :

- Fournir le matériel en état de marche et conforme à la description.
- Assurer la maintenance et les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel.

Article 8 : Fin de la location

À l'expiration de la période de location, le locataire s'engage à restituer le matériel à **Pat Paella Gourmande** dans l'état où il l'a reçu, sous réserve de l'usure normale.

Fait en deux exemplaires originaux, à [Lieu], le [Date].

Pour le loueur, PAT PAELLA GOURMANDE

Patrice Jalarin

Pour le locataire,
Mentionner lu et approuvé
Signature

12 Résidence les bruyères – 33480 Ste Hélène – 06.20.12.56.78

patpaellagourmande@gmail.com

patpaellagourmande.com

Siret : 9025414981